

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le huit juin deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 1^{er} juin 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie

Pouvoirs : M. David ARNAUD à M. Christian DAUZAT
Mme Christine BARGHOUT à M. Jean-Pierre HEBRARD
Mme Sandra DE SOUSA à Mme Amélia GARCIA
M. Serge PASCANET à M. Michel FOURNIER
Mme Séverine BRESSON à M. Michel CHABRIER

Absent : M. Hugues QUANTIN

Secrétaire de séance : Mme Christine PARET

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

- Jury d'assises pour l'année 2018 : tirage au sort des jurés
- Modification des statuts du SIEG
- Désignation des délégués du syndicat Rive Droite de la Morge
- Recensement de la population en 2018 : désignation du coordonnateur communal
- Parcelle YT 1 (proche de la zone pilote habitat) : échange de terrain avec un propriétaire riverain
- Commission intercommunale d'accessibilité : désignation d'un délégué
- Questions diverses

22. JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2018 : tirage au sort des jurés

Six habitants de la commune sont tirés au sort à partir de la liste électorale, il s'agit de :

M. Antoine GONZALEZ	4 Lot les Coquelicots
M. Jean-Claude ZAJACZKOWSKI	1 rue du Gensat Puy-Chany
M. Michel CORRE	28 rue du Moulin
Mme Sylvie DESCHATRES épouse BERNARD	1 impasse du Chabry
M. Joel BRUGNEROTTO	31 rue George Sand
M. Stéphane MONTEIX	6 rue des Marais Tarnat

23. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG :

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Beauzire adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec la nouvelle réglementation.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité,
- d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public,
- d'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211.5,
- de donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

24. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT RIVE DROITE DE LA MORGE :

La commune est représentée par un membre titulaire et un suppléant. Compte tenu du manque total d'assiduité du titulaire, il est proposé d'annuler la désignation des anciens délégués et d'en désigner de nouveaux :

Titulaire : M. Michel CHABRIER

- Suppléant : M. Fabien LENORMAND (agriculteur)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

25. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018: désignation du coordonnateur communal

La commune de Saint-Beauzire aura à procéder à l'enquête exhaustive de recensement auprès de la population du 18 janvier au 17 février 2018.

La préparation de cette opération et l'établissement d'un zonage territorial en 4 districts a été validé par l'INSEE.

M. le Maire propose que Mme Sonia COLOMBIER, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe soit nommée coordonnateur. Elle sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement. Elle coordonnera la logistique, la campagne de communication et l'encadrement des agents recenseurs.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

26. PARCELLE YT 1 (proche de la zone pilote habitat) : échange de terrain avec un propriétaire riverain

La commune est propriétaire de la parcelle YT 1 d'une superficie de 1294m² située en zone UG. Cette parcelle s'étend sur une longueur de 141m et une largeur de 9.17m la rendant de fait inconstructible. Sur cette parcelle est également implanté un ouvrage « électrique ».

Un particulier est propriétaire de la parcelle contiguë YT 2 d'une superficie de 1218 m² ayant les mêmes caractéristiques.

A la demande du Maire, ce propriétaire a donné son accord pour procéder à un nouveau découpage de ces deux parcelles à surfaces égales. La commune prendrait la partie haute côté rue de la Malherbe et le particulier la partie haute avec accès rue du Pont Neuf.

M. FOURNIER intervient pour dire qu'il vaudrait mieux que la commune prenne la partie donnant sur la rue du Pont Neuf.

M. le Maire lui répond que la partie donnant sur la rue de la Malherbe est déjà occupée par le transformateur électrique. De plus, le riverain a aménagé un jardin côté rue du Pont Neuf.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire cet échange de terrain, de faire procéder à un nouveau découpage de ces deux parcelles en 3 parcelles dont une parcelle de 1218 m² pour le particulier et deux parcelles pour la commune dont une où est implanté le poste électrique, les deux ayant une superficie de 1294 m² et de prendre toutes décisions utiles pour mener à bien cette opération.

VOTE : POUR : 14

CONTRE : 4 (Mrs FOURNIER, PASCANET, Mmes GARCIA et DE SOUSA)

27. COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE : désignation d'un délégué

Il y a lieu de désigner un délégué communal dans le cadre de cette commission. M. le Maire demande de reconduire M. Michel CHABRIER

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES

❖ Problème de voisinage à Epinet :

M. le Maire fait le point sur un problème de voisinage à Epinet mettant en cause la proximité d'un chenil adossé à un mur de clôture et générant des nuisances olfactives et sonores, aux dires du plaignant.

Le plaignant a saisi le Procureur de la République, l'enquête menée par la Gendarmerie Nationale est en cours.

M. le Maire a reçu récemment toutes les parties : le plaignant, les propriétaires de la parcelle sur laquelle est implanté le chenil et leur locataire propriétaire des chiens.

Un courrier sera adressé aux propriétaires des lieux et à leur locataire afin de leur rappeler la réglementation et les mesures à prendre pour être en conformité avec le règlement sanitaire départemental.

❖ Parcelle AI 104 à Epinet :

Suite à une procédure de « bien sans maître », la commune est devenue propriétaire de la parcelle AI 104 de 51m² sise Impasse du Château à Epinet.

M. Sébastien BOILE et Mme Sara LOPES résidant 4 impasse du Château souhaitent acquérir cette parcelle et en ont fait la demande en mairie.

Cette parcelle jouxtant la propriété de M. BOILE et Mme LOPES mais aussi celle de Mme BICHOFFE, avant de faire prendre toute décision au conseil municipal, M. le Maire contactera Mme Edith BICHOFFE afin de recueillir son avis sur cette possible transaction.

Dates à retenir :

Mardi 13 juin 2017 à 10h : banque alimentaire

Mardi 13 juin 2017 à 15h : signature d'une convention avec ERDF pour la réalisation d'une fresque.

Mercredi 14 juin 2017 à 14h : Conseil Départemental en mairie pour expertise (éboulement sur le Rif)

Samedi 17 juin 2017 à 8h 30 : comité syndical du SBA

Dimanche 18 juin 2017 : élections législatives

Lundi 19 juin 2017 à 16h : comité de pilotage PLUI à Ennezat

Mardi 20 juin 2017 à 9h 30 : réunion ADS (droit du sol) à Ennezat

Vendredi 23 juin 2017 à 11h30 : Rdv chez le notaire à Gerzat (vente de terrain à Puy Chany)

Vendredi 23 juin 2017 à 18h30 : assemblée générale GFL aux Martres sur Morge

Samedi 24 juin 2017 : kermesse APE école publique

Samedi 24 juin 2017 à 19h : fête de Puy-Chany

Lundi 26 juin 2017 à 18h : comité de pilotage PLUI

Mardi 27 juin 2017 à 17h : évaluation PEDT à l'école publique avec deux enseignants et deux représentants des parents d'élèves

Mardi 27 juin 2017 à 18h30 : conférence des Maires à Riom

Jeudi 29 juin 2017 à 9h : groupe de travail PLUI à Saint-Beauzire avec les communes de Malintrat et des Martres d'Artière

Jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017 : passage d'un géomètre du cadastre sur la commune

Vendredi 30 juin 2017 à 20h 30 : conseil municipal

Fin séance : 21h 40

Saint-Beauzire le 15 juin 2017

Le Maire

Jean-Pierre HEBRARD